

**« Les personnes ayant un mode de vie itinérant doivent aussi pouvoir se loger. » – Analyse de l'enquête « Diversité : différents modes de vie en Suisse »**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Secrétariat général DFI**  
Service de lutte contre le racisme SLR

**Impressum**

Rédaction : Basil Weingartner

Traduction : service linguistique SG-DFI

Édition : Service de lutte contre le racisme SLR

Département fédéral de l'intérieur DFI

3003 Berne

[ara@gs-edi.admin.ch](mailto:ara@gs-edi.admin.ch)

[www.slr.admin.ch](http://www.slr.admin.ch)

## Table des matières

« Les personnes ayant un mode de vie itinérant doivent aussi pouvoir se loger. » – Analyse de l'enquête	
« Diversité : différents modes de vie en Suisse » .....	6
<b>Une histoire mouvementée</b> .....	6
« <b>Vivre ensemble en Suisse</b> » .....	8
<b>Deux enquêtes pour une meilleure appréciation</b> .....	8
Modes de vie itinérants.....	9
<b>Opinions à l'égard des modes de vie itinérants</b> .....	10
<b>Les aires d'accueil globalement acceptées</b> .....	10
<b>Peur de la saleté et du bruit</b> .....	11
<b>Yéniches et Manouches/Sintés se réjouissent</b> .....	11
<b>Les votants bernois plus positifs que les sondés</b> .....	12
<b>La non-scolarisation partielle soutenue par une petite majorité</b> .....	12
« <b>Les parents doivent réfléchir aux conséquences des absences</b> ».....	12
<b>Le bien-être de l'enfant avant tout</b> .....	13
« <b>Les enfants apprennent aussi ailleurs qu'à l'école</b> » .....	13
Yéniches, Manouches/Sintés, Roms.....	14
<b>Droit à être soi-même</b> .....	15
<b>Reconnaissance des discriminations</b> .....	15
« <b>Des préjugés pseudo-positifs à la limite des stéréotypes</b> ».....	16
<b>Pas de contacts avec les Yéniches et les Manouches/Sintés</b> .....	17
<b>Des résultats différents concernant les Roms</b> .....	17
<b>Des « gangs de motards » ou des « nomades suisses » ?</b> .....	17
<b>Contact souhaité</b> .....	18
« <b>Il faut beaucoup plus de soutien et d'encouragement.</b> ».....	18

## « Les personnes ayant un mode de vie itinérant doivent aussi pouvoir se loger. » – Analyse de l'enquête « Diversité : différents modes de vie en Suisse »

Une enquête représentative réalisée par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) montre qu'une majeure partie de la population suisse a une opinion positive des personnes ayant un mode de vie itinérant et des minorités que représentent les Yéniches, les Manouches/Sintés et les Roms. Elle met parallèlement en évidence certains stéréotypes racistes et une connaissance lacunaire des minorités et de leurs modes de vie. Les réponses fournies dans le cadre du test cognitif réalisé en amont de l'enquête pour valider les questions du formulaire permettent de mieux comprendre les résultats.

### Une histoire mouvementée

Deux à trois mille personnes ont en Suisse un mode de vie itinérant ou semi-itinérant. Appartenant aux minorités indigènes des Yéniches, des Manouches/Sintés et des Roms, elles font partie de la diversité culturelle de la Suisse. Durant les mois d'été, ces communautés se déplacent d'un endroit à un autre avec leurs caravanes, qui leur servent d'habitations.

Les relations avec ces trois minorités ont longtemps été marquées par une grande exclusion, sans compter la politique de sédentarisation forcée de ces populations nomades menée sans le cadre du programme « Les enfants de la grand-route » : 600 enfants ont ainsi été enlevés à leurs parents entre 1926 et 1973 pour être placés dans des foyers, des institutions ou des familles d'accueil. Conséquence : seule une minorité des 30 000 Yéniches et des Manouches/Sintés vivant en Suisse ont aujourd'hui un mode de vie semi-itinérant. Quant aux Roms, ils sont tous sédentarisés, à l'exception des Roms étrangers qui traversent le pays durant l'été. La plupart sont venus au cours des siècles derniers d'Europe de l'Est et du Sud-Est.

Il a fallu attendre les années 1980 pour voir la Confédération reconnaître les préjudices subis par ces populations et les autoriser à pratiquer sereinement leur mode de vie. Avec la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales adoptée par le Conseil de l'Europe, la Suisse a reconnu officiellement le mode de vie itinérant en 1999, et les Yéniches et les Manouches/Sintés comme minorités nationales en 2001. En 2016, le conseiller fédéral Alain Berset accédait en outre à la revendication des Yéniches et des Manouches/Sintés de ne plus être appelés « gens du voyage ». L'Office fédéral de la culture (OFC) soutient par ailleurs l'organisation faïtière de ces minorités (*Radgenossenschaft der Landstrasse*) et contribue financièrement aux projets de préservation de la langue et de la culture yéniches. La fondation *Assurer l'avenir des gens du voyage suisses*, instituée par la Confédération et bénéficiant du soutien financier de l'Office fédéral de la culture (OFC), a pour mandat de garantir les conditions de vie des communautés itinérantes en Suisse. Elle s'engage notamment en faveur de la création d'aires d'accueil.

Malgré les mesures mises en œuvre, les conditions des minorités ne se sont guère améliorées, comme a pu le constater un groupe de travail institué par l'OFC. Le Conseil fédéral juge lui aussi la situation insatisfaisante. Les Nations Unies et le Conseil de l'Europe en appellent urgemment à des solutions. Sans une meilleure acceptation sociale de la culture des minorités et de leurs modes de vie, il ne sera possible ni de remédier au manque cruel d'aires de séjour et de transit, ni d'aborder des problématiques telles que la scolarisation des enfants, le recours à l'aide sociale et le manque de possibilités de travail.

## « Vivre ensemble en Suisse »

Le SLR a réalisé en partenariat avec l'OFS une enquête sur la perception des Yéniches, des Manouches/Sintés et des Roms auprès d'un échantillon représentatif de la population suisse, dont des représentants de ces trois minorités. Cette enquête vise à collecter des informations pour évaluer ce que connaît la population du mode de vie itinérant et des trois minorités, et quelle est son attitude à leur égard.

Le SLR et l'OFS réalisent tous les deux ans une enquête intitulée « Vivre ensemble en Suisse » permettant de connaître l'opinion des personnes interrogées sur diverses formes de racisme et de xénophobie. Dans l'intervalle, l'OFS propose un module d'approfondissement plus restreint sur des thématiques spécifiques. L'enquête intermédiaire de 2019, menée auprès d'un échantillon de 3000 personnes âgées de 15 à 88 ans, portait sur les attitudes à l'égard des communautés itinérantes.

Cette enquête fournit des résultats détaillés sur l'acceptation sociale des modes de vie itinérants. Elle met en lumière les connaissances lacunaires de la population majoritaire sur ces modes de vie et les trois minorités concernées.

## Deux enquêtes pour une meilleure appréciation

67 % des personnes interrogées ont indiqué considérer les modes de vie itinérants comme faisant partie de la diversité culturelle de la Suisse. 60 % se disent par ailleurs favorables à la création dans leur commune d'aires d'accueil pour les communautés itinérantes suisses. Ces résultats ne peuvent être expliqués à la lumière des seules données de l'enquête, qui ont été recueillies au moyen d'un formulaire standardisé afin de limiter la durée de l'enquête à 10-15 minutes. Dans le cadre du test cognitif réalisé en amont, destiné à valider le contenu du formulaire (40 entretiens plus approfondis), les personnes interrogées devaient non seulement répondre aux questions, mais aussi justifier leurs réponses.

Pour expliquer les résultats de l'enquête et définir les problématiques qui devront faire l'objet de recherches plus approfondies, nous mettons ici en regard les résultats de l'enquête principale d'une part, ainsi que des extraits des réponses – indirectes et **directes** – fournies dans le cadre du test cognitif et des **réactions des représentants des minorités** d'autre part. Les données chiffrées communiquées ci-après sont celles de l'enquête principale (voir [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Vivre ensemble en Suisse).



## **Modes de vie itinérants**

## Opinions à l'égard des modes de vie itinérants

La cohabitation avec les communautés itinérantes a longtemps suscité des crispations en Suisse. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les modes de vie itinérants sont-ils considérés comme faisant partie de la diversité culturelle suisse ? L'avis de la population est sans équivoque : deux tiers des personnes interrogées (67 %) répondent à cette question par l'affirmative.

Plus de la moitié (56 %) estime par ailleurs que la Suisse devrait en faire davantage pour les groupes itinérants. Pour justifier leur réponse, les personnes avancent notamment le fait qu'« **il n'y a pas assez d'aires d'accueil [pour les communautés itinérantes]** ».

L'OFC, responsable au niveau national de l'amélioration des conditions-cadres des personnes ayant adopté un mode de vie itinérant, note que l'offre d'aires de séjour et de transit s'est considérablement réduite. Les enquêtes réalisées régulièrement par la fondation *Assurer l'avenir des gens du voyage suisses* montrent que les Yéniches, les Manouches/Sintés et les Roms ont de plus en plus de mal à trouver des aires d'accueil. Cela s'explique notamment par la pression accrue qui s'exerce sur les terrains disponibles dans les agglomérations et le fait que les besoins des minorités itinérantes sont parmi les derniers à être pris en considération.

La Confédération entend permettre aux personnes qui le souhaitent de pratiquer un mode de vie itinérant en accord avec leurs traditions et contribuer à l'élimination des préjugés et des peurs par des campagnes de sensibilisation et d'information. Elle s'engage par ailleurs à prendre en compte les besoins et les attentes des minorités dans les mesures d'aménagement territorial. Un groupe de travail a été institué à cet effet et un plan d'action lancé en 2014. Ces mesures tardent à déployer leurs effets.

## Les aires d'accueil globalement acceptées

Très souvent, les projets d'aménagement d'aires d'accueil se heurtent rapidement à une opposition politique. Dans les débats, il n'est pas rare de voir évoqués des stéréotypes racistes et antisiganes. Dans le canton de Berne, les deux coprésidents des Jeunes UDC ont fait l'objet d'une condamnation par la Cour suprême cantonale pour avoir appelé à voter pour leurs candidats pour empêcher la création d'une aire de transit. Les accusés ont formé recours auprès du Tribunal fédéral (le cas était encore en attente de jugement en mars 2020). Malgré ce genre de dérives racistes, l'enquête montre que la population suisse est majoritairement favorable à l'aménagement d'aires d'accueil pour les communautés itinérantes suisses.

Généralement, on observe le schéma suivant : plus l'aire est éloignée du domicile des personnes interrogées, plus son acceptation augmente. 70 % des personnes interrogées plébiscitent ainsi la création d'aires d'accueil dans leur canton de domicile ou dans un autre canton. En revanche, lorsqu'il est question d'aménager une aire dans leur commune de domicile, ce taux n'est plus que de 60 %.

Bon nombre de sondés estiment toutefois que « **les personnes ayant un mode de vie itinérant doivent aussi pouvoir se loger** ». Disposer d'une aire d'accueil est une « **révendication justifiée** » des Yéniches et des Manouches/Sintés. Par ailleurs, il est « **clair que les gens du voyage ont besoin d'un emplacement à eux.** »

Les personnes estimant que les aires d'accueil ont des effets positifs au niveau régional sont plus que deux fois plus nombreuses que celles pour lesquelles les effets sont uniquement négatifs. 70 % des personnes interrogées pensent ainsi que l'établissement de communautés itinérantes sur le territoire de leur commune contribuera à son développement, près de 60 % escomptant une plus grande diversité culturelle. Près de deux tiers des sondés y voient des retombées positives pour les entreprises et les commerces locaux, les communautés itinérantes devant elles aussi s'alimenter et faire des achats.



Certains estiment par ailleurs que l'aménagement d'aires d'accueil présente des avantages pour la population résidente : « **Dans ce genre de projet, on s'enquiert des attentes à la fois des communautés itinérantes et de la population locale. Cela réduit les problèmes.** » / « **On crée des installations sanitaires et définit des règles claires avec les gens du voyage.** »

Dans ces réponses positives, on perçoit parfois de légers doutes : « **Je ne défendrais pas nécessairement un tel projet, mais ça ne me pose pas de problème s'ils se comportent correctement.** » Ou : « **Les gens du voyage en ont-ils vraiment besoin ? Je suppose que oui...** »

On trouve également des réponses négatives, même si elles sont minoritaires. Ces réponses se fondent souvent sur des préjugés racistes et des stéréotypes antitsiganes. Certaines personnes disent ouvertement qu'elles ne veulent « **pas de tsiganes** » (sic) près de chez elles : « **Plus ils sont loin, mieux je me porte.** » Derrière ce genre de réponse se cache le préjugé selon lequel les gens de ces communautés sont des voleurs ou sont connus pour laisser les lieux dans un état déplorable.

Cela étant, 72 % des personnes interrogées ne croient pas que l'arrivée de communautés itinérantes induise une hausse de la criminalité : « **Dire [que les gens du voyage] sont des criminels est un préjugé.** » Une personne indique que les « **gens du voyage ont tout intérêt à ne pas commettre de délits** ».

## **Peur de la saleté et du bruit**

Malgré la grande acceptation des aires d'accueil, une bonne moitié de la population est d'avis que ces emplacements peuvent impliquer « **plus de déchets et plus de bruit** ». Une personne indique que les plaintes à l'encontre des communautés itinérantes sont souvent liées à des problèmes d'insalubrité. Certains sondés pensent que les utilisateurs potentiels des aires d'accueil « **produisent beaucoup de déchets** ». D'autres redoutent un accroissement des émissions polluantes : dans la mesure où tout le monde en produit, l'augmentation du nombre de personnes à un endroit du fait de la création d'une nouvelle aire d'accueil induit inévitablement plus de pollution.

Le test cognitif montre par ailleurs que les personnes interrogées ont des connaissances lacunaires des communautés itinérantes, ce qui influe en partie sur les réponses. Aux yeux de certains, les minorités en question sont des personnes ayant un mode de vie différent et des ressources modestes. D'autres pensent que ce sont des personnes sans domicile fixe. Un autre encore se dit opposé aux aires d'accueil non pas parce qu'elles ont des conséquences négatives, mais parce que ce sont des lieux indignes s'apparentant à « **un zoo** » ou « **une prison** ».

## **Yéniches et Manouches/Sintés se réjouissent**

Fino Winter, président de l'association *Sinti Schweiz*, ne s'étonne pas des résultats : « **Lorsque nous allons voir des agriculteurs et que nous leur disons que nous sommes des gens du voyage suisses, leur réaction est positive.** » Parallèlement, il regrette que les communautés itinérantes ne disposent pas d'un droit de codécision pour l'aménagement des aires d'accueil. Selon lui, « **il ne faudrait pas mettre de clôture autour des emplacements, sinon on s'y sent enfermé comme dans une prison** ».

Stefan Heinichen, représentant de la communauté rom, est offusqué par certains propos négatifs à l'égard des gens du voyage, par exemple le fait qu'ils « ne font que polluer ». Il y voit un « **antitsiganisme subtil, mais fallacieux** ».

## Les votants bernois plus positifs que les sondés

Contrairement aux aires d'accueil pour les communautés itinérantes suisses, celles pour les communautés itinérantes étrangères sont loin de faire l'unanimité : seulement 46 % de la population se dit favorable à la création de tels emplacements dans le canton de domicile. Les résultats laissent penser qu'il s'agit d'un ressenti vis-à-vis des étrangers en général. L'un des sondés estime par exemple que ces personnes « **ne peuvent pas tout simplement venir et s'établir là où elles veulent** ».

L'enquête a déjà été rattrapée par la réalité : dans le canton de Berne, le peuple s'est prononcé en février 2020 en faveur d'un crédit pour l'aménagement d'une aire de transit pour les communautés itinérantes étrangères. Le crédit a été approuvé à 53,4 % des voix. Cela montre qu'un processus de formation de l'opinion avant un référendum peut influencer positivement sur les résultats.

## La non-scolarisation partielle soutenue par une petite majorité

D'avril à octobre, les Yéniches et les Manouches/Sintés suisses ayant un mode de vie itinérant se déplacent. Ils proposent leurs services à proximité de leur aire, sur les chantiers de construction par exemple ou en porte à porte, puis repartent lorsqu'ils n'ont plus de possibilités de travail. Les enfants voyagent avec leurs parents et les autres membres de la famille, acquérant généralement très tôt les compétences pratiques nécessaires aux différentes activités.

L'absentéisme scolaire est souvent source de conflit entre les communautés itinérantes et les autorités scolaires, qui se retrouvent face à un dilemme entre préserver les droits des parents sans qu'il y ait violation de l'obligation de scolarisation. Une situation qu'une des personnes interrogées résume bien : « **Les enfants ne doivent pas rester sans instruction en raison de leur mode de vie itinérant.** »

## « Les parents doivent réfléchir aux conséquences des absences »

Cela étant, une faible majorité de la population suisse (53 %) dit accepter que les enfants des gens du voyage ne soient pas scolarisés pendant cinq mois et bénéficient d'un suivi à distance de leurs enseignants. D'autres scénarios ont également été abordés dans le cadre de l'enquête. Il est apparu que l'acceptation de l'absentéisme était nettement moindre (42 %) lorsque les parents décidaient d'interrompre la scolarité de leurs enfants pour des raisons professionnelles. La plus grande acceptation (60 %) est observée dans les cas de séjour dans les Alpes.

Comment cette acceptation est-elle justifiée dans le test cognitif ? Pour nombre de personnes, la liberté individuelle des familles/parents est essentielle : « **Il ne faut pas interdire [ces absences], mais les parents doivent réfléchir à leurs conséquences.** »

Le suivi à distance par les enseignants, une mesure qui est fréquemment mise en place dans la pratique, est souvent l'une des conditions essentielles de l'acceptation de la non-scolarisation des enfants : « **Si l'enseignant fait des corrections, il y a un contrôle des connaissances.** »

« **Les exercices ne sont pas suffisants pour apprendre. Les enfants ne font pas tous volontiers leurs devoirs, il leur faut un encadrement et des contrôles.** »

Ces réponses montrent que nombre de personnes qui n'ont rien contre le fait que les enfants ne soient pas scolarisés une partie de l'année émettent des réserves vis-à-vis d'une absence prolongée de l'école.

## **Le bien-être de l'enfant avant tout**

Le test cognitif le montre : la raison de l'absence n'est pas ce qui conditionne l'acceptation ou le refus des longues périodes de déscolarisation. Les réponses négatives sont le plus souvent liées à des doutes quant au développement de l'enfant : « **Cela dépend dans quelle mesure l'absence est nécessaire. L'âge de l'enfant est aussi déterminant. Dans leurs premières années de vie, les enfants doivent apprendre à interagir avec les autres** ».

Les personnes qui ne sont pas favorables à de longues périodes d'absence s'interrogent surtout sur la qualité de l'enseignement prodigué par les parents : « **Après l'école primaire, mes parents n'auraient par exemple pas pu m'expliquer les mathématiques.** » Certains mettent aussi en doute le fait qu'il y ait des cours à la maison, avec pour conséquences un retard d'éducation, des « **déficits de connaissances** ».

Les sondés estiment toutefois que le fait de ne pas aller physiquement à l'école n'induit pas nécessairement un retard d'instruction chez les enfants : « **Ça dépend comment c'est fait** » – « **Dans certains cas, il peut y avoir un retard d'instruction, dans d'autres pas.** »

Pour une grande majorité de la population, la non-scolarisation présente aussi des avantages : 72 % des personnes interrogées pensent que les enfants vivent de ce fait « **des expériences extrascolaires enrichissantes** » : « **ils vivent plus de choses et sont davantage au contact de la nature** », « **gagnent en autonomie en dehors du cadre sécurisé de l'école** » et « **peuvent trouver des possibilités d'épanouissement hors du cercle familial** ». Cela « **renforce les compétences sociales [des jeunes]** ».

### **« Les enfants apprennent aussi ailleurs qu'à l'école »**

Stefan Heinichen, spécialiste des Roms, se réjouit de ces résultats, qui l'ont « **agréablement surpris** ». Fino Winter, président de l'association *Sinti Schweiz*, explique que l'idée n'est pas de priver les enfants de l'instruction à laquelle ils ont droit. « **Nous voulons qu'ils aient des perspectives.** » C'est pourquoi il est essentiel qu'ils continuent d'apprendre lorsque leur famille se déplace d'un endroit à un autre. Le projet pilote de la ville de Berne qui permet aux enfants de recevoir des cours à distance par tablette est cité en exemple. Un projet que Stefan Winter souhaiterait voir se développer à l'échelle de la Suisse. Il souligne que « **les enfants font aussi des expériences essentielles quand leur famille se déplace** ». Il indique par ailleurs que lorsque les familles itinérantes s'arrêtent quelque part, leurs enfants ont des contacts enrichissants avec ceux des communes de séjour.



## **Yéniches, Manouches/Sintés, Roms**

## Droit à être soi-même

« Pour être des membres pleinement acceptés de la société suisse, les Yéniches et les Manouches/Sintés doivent renoncer à leur culture. » Une nette majorité de la population (environ 80 %) réfute cette affirmation. Certains, interloqués, répondent par une question : « **Pourquoi devraient-ils le faire ?** » Ou : « **Je ne trouve absolument pas [qu'ils devraient renoncer à leur culture], même si certains voient les choses de cette façon.** » Une personne indique que les minorités font partie de la diversité culturelle de la Suisse, telles qu'elles sont. Une autre estime qu'« **on peut être accepté même si l'on est d'une autre culture** ».

D'autres estiment en revanche que les minorités devraient « **s'adapter jusqu'à un certain niveau, sans pour autant renoncer à leur culture** ». D'autres encore pensent qu'une meilleure adaptation induirait une meilleure acceptation.

D'autres résultats montrent que les Yéniches et les Manouches/Sintés et leur culture sont dans l'ensemble bien acceptés en Suisse. 63 % de la population pense ainsi que la culture de ces minorités constitue une richesse culturelle pour le pays.

Aucune majorité ne se dégage en revanche en faveur d'une promotion accrue de la culture des Yéniches et des Manouches/Sintés. L'un des arguments avancés est que cela n'est pas nécessaire. Les résultats détaillés montrent qu'une telle opinion est influencée par la façon dont le sujet est abordé dans l'enquête. Dans la partie introductive, il est dit que la Suisse s'engage déjà en faveur des cultures des minorités. Cela peut expliquer que certains estiment qu'elles n'ont pas besoin d'un encouragement supplémentaire. À cela s'ajoute que pour beaucoup, le terme « culture » recouvre les « domaines artistiques ».

## Reconnaissance des discriminations

Au cours des 50 dernières années, l'attitude de la Suisse officielle à l'égard des Yéniches, des Manouches/Sintés et des Roms a radicalement changé. La Confédération a non seulement reconnu le mal qui leur a été fait par le passé, mais elle s'engage aussi financièrement, structurellement et idéologiquement pour une amélioration de leur situation. Celle-ci reste cependant difficile, en raison notamment des préjugés et des discriminations qui perdurent.

Dans la phase d'élaboration de l'enquête, différents représentants des trois minorités ont décrit des situations du quotidien dans lesquelles ils se sont sentis discriminés. Sept de ces situations ont été intégrées à l'enquête : les personnes interrogées devaient indiquer dans quelle mesure ces situations leur paraissaient discriminatoires. Le résultat est sans appel : à l'exception de deux cas, toutes les situations présentées sont majoritairement considérées comme discriminatoires. Cela montre que la population est sensibilisée aux discriminations faites aux minorités.

*Un collaborateur Securitas refuse l'accès à un centre commercial à un groupe de femmes portant des jupes colorées, au motif que « les tsiganes sont des voleurs ».*

« **C'est une discrimination fondée sur un préjugé négatif** », a répondu une personne parmi les 87 % qui voient là une discrimination. D'autres ont indiqué que l'on ne pouvait pas « **décider sur la base de la seule apparence physique** » si un lieu devait être accessible ou non à une personne. Par ailleurs, « **dire que les tsiganes sont des voleurs est un préjugé facile** » et « **le terme tsigane est à lui seul dégradant** ». Une petite minorité des personnes interrogées ne

perçoit dans cette situation aucune discrimination. L'une d'elles se justifie par le fait qu'elle a elle-même été victime d'un vol par des « tsiganes ».

**Lors d'une réunion, le président de la séance fait mention de son appartenance à une famille de gens du voyage. Un participant dira plus tard : « Je ne me laisse pas diriger par quelqu'un comme ça ! »**

84 % des personnes déclarent que cette situation est discriminatoire. « **C'est dégradant** », dit l'une. Beaucoup s'offusquent que « **l'on remette en cause les compétences de quelqu'un en raison de ses origines** ». « **L'origine n'a aucune importance ici.** »

Les réponses détaillées montrent que certaines personnes ont fait une interprétation toute personnelle du cas. Une personne considère ainsi que la situation est « **clairement discriminatoire** », mais pas vraiment grave dans la mesure où la personne discriminée est le président de la séance ou le chef, alors que l'auteur de la discrimination est l'un des participants à la réunion. Une autre ne considère pas la situation comme discriminatoire au motif que la personne visée n'a pas eu connaissance des propos tenus à son égard.

**Une famille vivant dans une caravane produit un certificat médical pour dispenser sa fille d'un voyage scolaire. Commentaire de l'enseignante : « Les gens du voyage veulent toujours bénéficier de droits spéciaux. »**

Cette situation est considérée comme discriminatoire par une grande majorité des sondés : « **il s'agit ni plus ni moins d'un préjugé** ». D'autres considèrent comme « **particulièrement grave qu'un professeur tienne ce genre de propos** », sa fonction lui imposant de rester neutre. Une personne est convaincue que l'enseignante « **n'aurait rien dit s'il s'était agi d'une autre famille** ». Or « **d'autres**

**familles le font aussi** ». Pour un quart de la population, il n'y a ici pas de discrimination. Des préjugés et des schémas discriminatoires sont identifiables dans certaines réponses. Par exemple dans cette réaction : « **Les médias rapportent qu'ils bénéficient de droits spécifiques, j'approuve donc en partie la réaction de l'enseignante** ». Ou celle-ci : « **C'est vrai, ils veulent toujours bénéficier de droits spéciaux, alors qu'ils cassent et salissent tout !** »

## « Des préjugés pseudo-positifs à la limite des stéréotypes »

Parmi les situations décrites, deux n'étaient pas considérées comme discriminatoires.

**Une femme frappe à la porte d'une caravane et demande : « Quelqu'un peut me dire la bonne aventure ? »**

Pour une petite majorité de sondés (51 %), ce cas n'est pas vraiment problématique. Beaucoup trouvent la situation simplement grotesque, voire amusante : « **Cette femme croit qu'on peut prévoir l'avenir, elle est tout simplement stupide ; d'ailleurs, elle pourrait commencer par dire**

**bonjour ! Elle se discrimine elle-même par sa bêtise !** » / « **La situation est comique, elle s'imagine n'importe quoi.** »

D'autres se disent dérangés par ce « **vieux cliché** » et mettent les propos de cette femme sur le compte d'un « **pur préjugé** ».

Venanz Nobel, membre yéniche de l'association *Schäft qwant*, est assez critique à l'égard de ce cas. Il indique avoir lui-même souvent vécu ce genre de situations fondées sur « **des préjugés pseudo-positifs** à

**la limite des stéréotypes** ». Ces situations sont parfois les pires, car on ne peut rien faire : **« Il est plus difficile de combattre ces stéréotypes que des actes ou des propos ouvertement racistes. »** Quant à Fino Winter et Stefan Heinichen, ils ne voient ici pas de discrimination particulière, comme la majorité de la population.

## **Pas de contacts avec les Yéniches et les Manouches/Sintés**

Pour la majorité de la population, les Yéniches et les Manouches / Sintés font partie intégrante de la diversité culturelle suisse. Pourtant, rares sont les personnes à avoir eu des relations avec ces minorités : dans les trois régions linguistiques, seuls 10 % admettent en avoir déjà eu.

Certains répondent à cette question des contacts par la négative ou donnent une réponse du type **« En fait, personne ne connaît les Yéniches et les Roms »** ou **« Non, je ne sais pas qui sont les Yéniches »**.

Une personne indique : **« Je connais certes quelqu'un qui se déplace beaucoup, mais je ne lui ai jamais demandé s'il appartenait à la communauté des Roms, des Manouches ou des Yéniches. »** Comme d'autres, cette réponse montre non seulement que la population majoritaire a très peu de contacts avec les communautés itinérantes, mais aussi qu'elle ne sait pas grand-chose sur elles.

On observe par ailleurs que les personnes qui ont déjà eu dans leur quotidien des contacts avec des membres de ces communautés ont une image nettement plus positive de ces minorités que les personnes qui n'ont jamais eu de contacts avec elles. Parallèlement, certains justifient leur attitude de rejet par le fait d'avoir vécu une expérience négative avec ces minorités. Une personne indique ainsi avoir eu des problèmes avec des gens du voyage auxquels elle avait loué un terrain.

Une minorité de personnes ont toutefois eu des contacts avec des Yéniches et des Manouches/Sintés : **« J'ai eu plusieurs fois affaire à eux : une fois quand un aiguiser est venu chez ma grand-mère, une autre fois quand j'ai visité une aire de transit »**, explique l'une d'elles. D'autres ont été à l'école avec des Yéniches. Une personne a participé en 2016 à la *Feckerchilbi*, une fête traditionnelle yéniche, organisée cette année-là à Berne.

## **Des résultats différents concernant les Roms**

Le nombre de personnes indiquant avoir déjà eu des contacts avec les Roms est nettement plus élevé (environ 40 %). Beaucoup précisent avoir déjà vu des Roms étrangers mendier ou faire de la musique dans la rue. Certains disent par ailleurs connaître personnellement des Roms ou en avoir rencontré à l'étranger : **« Avec ma classe, nous avons été deux semaines en Roumanie. C'est là que nous avons eu des contacts avec des Roms. Je les revois quand je retourne en Roumanie, nous jouons de la musique ensemble. »**

La part de la population suisse ayant eu sciemment des contacts avec des membres des trois minorités reste cependant relativement faible. Nombre de personnes disent d'ailleurs vouloir en apprendre plus sur les Yéniches, les Manouches/Sintés et les Roms : **« On aimerait en savoir plus sur eux. »**

## **Des « gangs de motards » ou des « nomades suisses » ?**

Pensez-vous qu'il y ait des Yéniches et des Manouches/Sintés qui soient suisses ? La majorité des personnes qui ont répondu à cette question ont répondu par l'affirmative. Toutefois, les résultats montrent à quel point les connaissances sur ces minorités sont lacunaires : plus d'un tiers des sondés n'ont pas répondu à la question.



Ces lacunes sont encore plus flagrantes lorsqu'on demande si les Yéniches et les Manouches/Sintés vivent dans une caravane. Près de 60 % des sondés disent ne pas savoir. Les deux tiers de ceux ayant répondu à la question savent en revanche que ces minorités ne vivent pour la plupart plus dans des caravanes.

La méconnaissance des minorités transparait également lorsqu'il est demandé ce que l'on entend par « Yéniches » et « Manouches/Sintés ». Certains le savent : **« J'en ai déjà entendu parler : ce sont des gens du voyage, mais la plupart sont maintenant sédentarisés. »** Autres réponses : **« Ce sont des communautés itinérantes suisses » / « Ce sont des gens qui ont des modes de vie très divers, que l'on déplace de lieu en lieu parce que personne n'en veut. »**

Pour certains, ces appellations recouvrent :

- **« des entreprises »,**
- **« des gangs de motards »,**
- **« des communautés »,**
- **« des groupes reclus, dont les membres sont vêtus de guenilles »,**
- **« des ermites vivant dans la forêt »**
- ou tout simplement des **« religions »**.

Ces déficits de connaissances se manifestent aussi dans des propos du type **« Je n'ai jamais entendu parler des Yéniches, ni des Manouche /Sintés »** ou **« Je n'ai absolument aucune idée de ce que sont les Manouches/Sintés ou les Yéniches. »**

On observe aussi des différences entre les régions linguistiques. En Suisse romande, le terme « Yéniches » n'est pas très connu. L'appellation « Sintés » est quasiment inconnue, on parle plutôt de « Manouches ».

## **Contact souhaité**

Si les connaissances sur ces minorités et les contacts avec elles sont peu nombreux, une grande part des personnes interrogées aimeraient en savoir plus sur elles : **« Quand on aborde ce genre de sujets, cela donne envie d'en savoir plus. »** Beaucoup souhaiteraient avoir **« plus d'informations »** sur les modes de vie itinérants et les minorités.

Beaucoup se verraient assister à une manifestation organisée par les communautés itinérantes comme un concert ou un repas : **« Ce serait super de connaître [le mode de vie des gens du voyage] » / « Oui, je pense que j'irais »**. Ici aussi, les réponses ont parfois des accents racistes. Une personne pense par exemple que sa culture **« n'est pas conciliable »** avec celle de ces minorités ; elle ne participerait donc pas à ce genre de manifestation.

Les résultats montrent à quel point les contacts sont rares entre les différents groupes de la population, mais aussi qu'il existe un grand potentiel : un renforcement des contacts permettrait en effet de réduire durablement les peurs vis-à-vis des minorités et les préjugés à leur égard. Ces observations sont essentielles pour le développement des futures approches de recherche et des mesures d'encouragement.

## **« Il faut beaucoup plus de soutien et d'encouragement. »**

Venanz Nobel de l'association *Schäft qwant* a souvent constaté à quel point les connaissances de la population sur les minorités sont inexistantes ou approximatives. Depuis la reconnaissance en 2016 des Yéniches et des Manouches/Sintés comme minorités nationales, on est **« sur la bonne voie »**. Fait notable, les médias utilisent désormais chacune des appellations **« de façon plus appropriée »**. Il importe également selon lui de mettre à disposition du matériel didactique sur le sujet. Des supports

pédagogiques sont en cours d'élaboration. Mais c'est un long processus, qui se trouve toujours interrompu.

Fino Winter indique ne pas être surpris que les gens en sachent si peu sur les minorités : « **Pendant trop longtemps, nous avons négligé la transmission de connaissances.** » La situation a aujourd'hui changé : « **Nous contactons activement les médias et essayons d'apporter notre contribution.** » L'amélioration de la situation passe par l'information et l'établissement de contacts entre les différents groupes. Cela demande du temps et de l'énergie. Les manuels scolaires ne suffisent pas ; selon Finon Winter, « **il faut beaucoup plus de soutien et beaucoup plus d'encouragement.** »